

CONSULTATION NATIONALE (CN° 2014 D 3285)

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) se propose de lancer une Consultation Nationale N° 2014 D 3285 pour la fourniture de :

COMPTEUR STATIQUE TRIPHASE BIDIRECTIONNEL BT.

Sous peine de nullité, les offres doivent être établies et présentées conformément au cahier des conditions de consultation (CCC).

Sous peine de rejet catégorique, les offres doivent parvenir à la STEG sous triple enveloppes cachetées par voie postale et recommandées ou « Rapid-Poste » ou déposées au Bureau d'Ordre Central de la STEG (contre décharge) au plus tard le **Lundi 07 Avril 2014 à 17H30** délai de rigueur au nom de :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACHATS
DE LA DISTRIBUTION ELECTRICITE ET DU GAZ
38, RUE KEMAL ATATURK - 1001 TUNIS**

CONSULTATION NATIONALE N° 2014 D 3285 : COMPTEUR STATIQUE TRIPHASE BIDIRECTIONNEL BT

La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des plis, seul le cachet du Bureau d'Ordre Central de la STEG fait foi.

Les offres doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

- * Un certificat d'affiliation à la CNSS ou organisme équivalent.
- * Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres.
- * Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur.
- * Une attestation d'origine tunisienne du matériel de date récente (ne dépassant pas une année à partir de sa date d'obtention) pour prétendre à la préférence nationale.

Les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.

NB : Les pièces annexes doivent être constituées à défaut d'original de copies certifiées conformes.

Les soumissionnaires doivent également accompagner leurs offres :

- * D'une déclaration sur l'honneur comportant leur confirmation de n'avoir pas fait, et leur engagement de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation (originale).
- * D'une déclaration sur l'honneur confirmant que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essaimés).
- * D'une caution bancaire de soumission exprimée en Dinars Tunisiens, délivrée par un établissement installé en Tunisie et soumis au Droit Tunisien, d'un montant forfaitaire de **900 DT**.

Le délai pendant lequel les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres est de **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué, à partir de la première date de publication du présent communiqué, et ce, auprès de la **Direction Distribution Electricité et Gaz** à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président de la Commission des Achats
de la Direction Distribution Electricité & Gaz, 38 Rue Kamel Ataturk 1080 Tunis**

**CONSULTATION NATIONALE N° 2014 D 3285 :
COMPTEURS STATIQUES TRIPHASES BIDIRECTIONNELS BT**

Tél. (216) 71. 341. 311 - Poste 4627 - Fax : (216) 71 349 981

Les intéressés peuvent retirer le dossier de la consultation sur présentation d'une demande écrite et moyennant le versement d'un montant non remboursable de **Trente dinars (30 DT)** en espèces ou par virement bancaire au compte courant bancaire STEG sur la STB : **CCB - STEG : 10 40 41 00-009280378859**

Le fax de l'ordre de virement fera foi pour l'envoi du dossier. Il y a lieu de rappeler le Numéro de la consultation dans votre virement.

NB : Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré d'une façon régulière le cahier des charges.